



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2013-1806
Demande : B.1.1 (Propriétés chimiques du produit – nouvelle source [site] pour le même titulaire d'homologation)
Produit : Insecticide biologique de qualité technique Novodor
Numéro d'homologation : 26961
Matières actives (m. a.) : *Bacillus thuringiensis* ssp. *tenebrionis* souche NB-176 (BTT)
N° de document de l'ARLA : 2318259

Contexte

L'insecticide biologique de qualité technique Novodor est actuellement homologué au Canada pour l'utilisation dans une préparation commerciale pour la suppression du doryphore de la pomme de terre sur les pommes de terre et les tomates, ainsi que la galéruque de l'orme sur les ormes.

But de la demande

La présente demande visait l'ajout d'un nouveau site de fabrication par le même titulaire concernant la matière active de qualité technique de l'insecticide biologique de qualité technique Novodor.

Évaluation des propriétés chimiques

Le procédé de fabrication de l'insecticide biologique de qualité technique Novodor dans le nouveau site est identique à celui du site de fabrication actuellement homologué. La base de données de caractérisation et d'analyse du produit est complète en grande partie. Le demandeur devait soumettre les résultats d'une analyse de confirmation sur la contamination microbienne sur cinq lots d'insecticide biologique de qualité technique Novodor, ainsi que les méthodes et protocoles appliqués pour les essais.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'ajout du nouveau site de fabrication pour la matière active de l'insecticide biologique de qualité technique Novodor.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.